

# **La mort de Sami Abu Diak remet au premier plan la question des prisonniers politiques palestiniens et de leurs soins médicaux**



Sami Abu Diak, prisonnier politique palestinien détenu dans les prisons israéliennes au mépris du droit international, est mort mardi 26 novembre à l'âge de 36 ans dans les geôles israéliennes. Il était originaire du gouvernorat de Jénine et était enfermé dans les prisons de l'occupation israélienne depuis 17 ans.

Sami Abu Diak souffrait d'un cancer, d'insuffisance rénale et pulmonaire. Il était malade depuis 5 ans et avait été de facto condamné à mort par l'État d'Israël, faute de soins adéquats.

« Je voudrais mourir dans les bras de ma mère. J'appelle toutes les consciences vivantes à me libérer des prisons de l'occupation israélienne. Je vous supplie de m'aider à ne pas mourir les mains et les pieds enchaînés dans une misérable cellule devant un geôlier adorant ma mort » avait-t-il exhorté dans un dernier message.

Les autorités israéliennes non seulement l'ont condamné à une mort certaine, mais elles lui ont refusé de pouvoir rendre son dernier soupir dans les bras des siens. Il est mort pieds et poings liés sur un lit. Comment qualifier une société qui a perdu à ce point toute humanité ?

L'Association France Palestine Solidarité tient à témoigner de toute son amitié, de toute sa solidarité et de toute sa révolte à cette famille meurtrie qui aura été privée

d'un fils, d'un frère pendant plus de 17 ans et n'aura pas pu le serrer une dernière fois dans ses bras.

Depuis 1967 ce sont 222 prisonniers politiques qui sont morts dans les prisons israéliennes, condamnés à une mort certaine par leurs bourreaux qui leur ont refusé les soins adéquats, en violation du droit international et particulièrement la convention de Genève.

Aujourd'hui 1700 prisonniers politiques palestiniens sont malades et ne reçoivent pas de soins appropriés ; 25 d'entre eux sont dans un état critique.

La mort de Sami Abu Diak pose une nouvelle fois avec force deux questions dont la communauté internationale doit s'emparer si elle ne veut pas être complice plus longtemps de ces actes de barbarie : celle de l'accès aux soins de ces prisonniers politiques, et plus généralement celle de leur indispensable libération. Ces traitements inhumains sont révélateurs de l'état d'esprit du pouvoir israélien vis-à-vis des Palestiniens : ils ne sont que des nombres privés de toute humanité sur lesquels on peut tirer comme sur des lapins et que l'on peut laisser mourir dans des conditions totalement révoltantes.

Les premières manifestations en Palestine occupée pour protester contre cette mort inhumaine sont déjà réprimées avec violence par l'armée d'occupation. Les blessés sont déjà nombreux.

Ce comportement d'Israël, puissance occupante, vis-à-vis des prisonniers qu'elle détient sur son territoire en violation du droit international, doit cesser. Les États européens dont la France, et l'Union européenne, doivent faire comprendre à l'État d'Israël, par des actes, que le respect des droits de l'Homme est une condition qu'ils prennent au sérieux, et que l'Etat d'Israël ne peut pas faire exception à cette règle.

Plus globalement, la situation des prisonniers politiques palestiniens doit être prise en compte par la communauté internationale dans sa globalité. Ils doivent être libérés afin que cesse cette violation du droit international et cette barbarie dont la communauté internationale est redevable.

*Le Bureau national de l'AFPS, 26 novembre 2019*